

## — MOBILITÉS, TRANSPORTS — **TRANSDEV REMBOURSE LES ABONNEMENTS DE BUS À FONTAINEBLEAU, MELUN, SÉNART ET MARNE-LA-VALLÉE**



À la suite du mouvement social sur le réseau de bus Transdev en Seine-et-Marne, les usagers du réseau de bus Sénart, Marne-la-Vallée, Melun et désormais Fontainebleau peuvent faire une demande de remboursement. Informations.



Créé le: 4/11/2021

- Mis à jour le : 19/11/2021

### **Perturbations des lignes régulières des bus**

Le mouvement social chez le transporteur Transdev a perturbé les services des lignes régulières des bus sur le territoire seine-et-marnais pendant plusieurs semaines. Ces transports relèvent de la compétence d'Île-de-France Mobilités, auquel le Département s'est associé pour veiller à une résolution du conflit et une indemnisation de ses usagers.

### **Qui peut être remboursé ?**

Les réseaux de bus de Sénart, Marne-la-Vallée, Melun et Fontainebleau étaient interrompus respectivement en septembre et octobre 2021.

Les usagers de ces 4 réseaux de bus Transdev porteurs d'un abonnement hebdomadaire, mensuel ou annuel valable pendant ces 2 périodes peuvent faire une demande de remboursement. Retrouvez [le formulaire de remboursement pour Sénart](https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/locales/detail/mouvement-social-remboursement-des-abonnements) (<https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/locales/detail/mouvement-social-remboursement-des-abonnements>), [celui pour Marne-la-Vallée](https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/locales/detail/marne-la-vallee-formulaire-remboursement) (<https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/locales/detail/marne-la-vallee-formulaire-remboursement>).

demande-de-remboursement), [celui pour Melun](https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/locales/detail/bus-grand-melun-formulaire-demande-de-remboursement) (https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/locales/detail/bus-grand-melun-formulaire-demande-de-remboursement) et [celui pour Fontainebleau](https://www.transdev-idf.com/actualites-remboursement-des-abonnements-758860699) (https://www.transdev-idf.com/actualites-remboursement-des-abonnements-758860699) sur le site d'Île-de-France Mobilités.

À noter : le formulaire de remboursement concernant Sénart est à retourner au plus tard le 29 novembre, pour Marne-la-Vallée, le 6 décembre, pour Melun jusqu'au 7 décembre 2021 et pour le secteur de Fontainebleau jusqu'au 17 décembre 2021. Passé ces délais, aucune demande ne pourra être prise par Transdev et Île-de-France Mobilités.

## LIENS UTILES

- [Actualités Île-de-France Mobilités sur le secteur de Sénart](https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/locales/senart) (https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/locales/senart)
- [Actualités Île-de-France Mobilités sur le secteur de Marne-la-Vallée](https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/locales/marne-la-vallee) (https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/locales/marne-la-vallee)
- [Actualités Île-de-France Mobilités sur le secteur de Grand Melun](https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/locales/grand-melun) (https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/locales/grand-melun)
- [Actualités Île-de-France Mobilités sur le secteur de Fontainebleau](https://www.transdev-idf.com/actualites-remboursement-des-abonnements-758860699) (https://www.transdev-idf.com/actualites-remboursement-des-abonnements-758860699)